

Calendrier de réservations ALSH Anne Sylvestre et Les Renardeaux

VACANCES ESTIVALES 2026

accueil.loisirs@saintry.fr - 01 69 89 37 82 / 06 65 52 74 56

Vous pouvez nous communiquer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez avoir une confirmation de l'inscription de votre enfant à l'ALSH

Adresse Mail : Numéro de téléphone :

Nom de l'Enfant : Prénom de l'Enfant.....

Noms et prénoms des parents :

Groupe scolaire :Nom de l'enseignant :

Maternels :

Elémentaires :

Capacité d'accueil de 48 places maximum

Capacité d'accueil de 60 places maximum

JUILLET		
JOURNEE		
Lundi	6-juil-26	
Mardi	7-juil-26	
Mercredi	8-juil-26	
Jeudi	9-juil-26	
Vendredi	10-juil-26	
Lundi	13-juil-26	
Mardi	14-juil-26	FERIE
Mercredi	15-juil-26	
Jeudi	16-juil-26	
Vendredi	17-juil-26	
Lundi	20-juil-26	
Mardi	21-juil-26	
Mercredi	22-juil-26	
Jeudi	23-juil-26	
Vendredi	24-juil-26	
Lundi	27-juil-26	
Mardi	28-juil-26	
Mercredi	29-juil-26	
Jeudi	30-juil-26	
Vendredi	31-juil-26	

AOÛT		
JOURNEE		
Lundi	3-août-26	
Mardi	4-août-26	
Mercredi	5-août-26	
Jeudi	6-août-26	
Vendredi	7-août-26	
Lundi	10-août-26	
Mardi	11-août-26	
Mercredi	12-août-26	
Jeudi	13-août-26	
Vendredi	14-août-26	
Lundi	17-août-26	
Mardi	18-août-26	
Mercredi	19-août-26	
Jeudi	20-août-26	
Vendredi	21-août-26	
Lundi	24-août-26	
Mardi	25-août-26	
Mercredi	26-août-26	
Jeudi	27-août-26	
Vendredi	28-août-26	
Lundi	31-août-26	

RAPPEL

Toute annulation doit se faire par écrit, aucune annulation ne sera prise par téléphone ou oralement. Un formulaire type est à la disposition des familles dans les accueils de loisirs, dans les trois groupes scolaires de la commune, à l'accueil de la Mairie, mais aussi téléchargeable sur le site de la ville.

Les familles peuvent également procéder à une annulation de réservation par mail (accueil.loisirs@saintry.fr) ou sur papier libre en mentionnant le nom et prénom de l'enfant et des parents et les dates du ou des jours réservé(s) à annuler.

Délais d'annulation avant la date du premier jour d'accueil de chaque période, soit :

- 48h avant pour les mercredis
- 8 jours avant pour les petites vacances scolaires
- 15 jours avant pour les grandes vacances

Toute annulation hors délai engendrera une facturation des journées annulées. Au-delà de 3 annulations sans justificatif valable, les absences seront facturées au tarif le plus haut du quotient familial tranche 10 (17,48€) pour les résidents de la commune et 38,88€ hors commune.

Date limite d'inscription : le 13 juin 2026

Fait à Saintry-sur-Seine le

Signature **OBLIGATOIRE** du ou des responsables légaux :